

Centre ORSTOM de Petit Bassam

Sciences Humaines

A B I D J A N

ATLAS DE COTE D'IVOIRE

-----

Planche : LES VILLES, LE SECTEUR TERTIAIRE,  
commentaire

A.M. COTTEN - Janvier 1969

# A T L A S   D E   C O T E   D ' I V O I R E

## Planche : LES VILLES - LE SECTEUR TERTIAIRE

La planche de la répartition et de l'importance du secteur tertiaire en Côte d'Ivoire présente de manière synthétique les activités économiques de services localisées dans les agglomérations importantes. Nous analysons successivement l'implantation des fonctions administratives (carte A), l'importance du secteur tertiaire privé et en particulier du commerce (carte B), le niveau de l'équipement urbain (carte C). Tous ces phénomènes sont révélateurs du fait urbain. La carte D propose une synthèse des activités tertiaires en Côte d'Ivoire et une classification hiérarchique des villes en ce domaine. Notre propos étant d'étudier l'encadrement intérieur du pays, nous n'avons pas pris en compte ABIDJAN qui se situe en dehors de cette classification puisqu'elle possède les services et fonctions d'une capitale.

Cette planche ne peut être dissociée des autres planches de l'Atlas qui traitent du phénomène urbain : planches Démographie, Espaces urbains, Organisation urbaine et Zones d'influence. Des planches particulières présentent par ailleurs les principales activités de la ville d'Abidjan.

Pour le repérage des localités citées on peut se reporter à la carte administrative et à la carte de la population par points.

X

X      X

## LES ASPECTS GENERAUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN COTE D'IVOIRE

Le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire est relativement élevé pour un pays africain. En 1968, les villes de 4.000 et plus de 4.000 h. regroupent un ivoirien sur quatre. La population totale est évaluée à 4.378.000 habitants, la population urbaine à 1.173.000.

Il est nécessaire de préciser la signification exacte de ces chiffres :

1. Afin d'établir une base commune pour les différentes cartes de population de l'Atlas, nous avons retenu les estimations de population de la carte de la population par points (1965). Elles ont été actualisées en 1968 sur la base des taux de croissance probables en milieu urbain et en milieu rural proposés par M. Roussel dans les différentes régions de Côte d'Ivoire (période 1965 - 1970).

Taux de croissance par Départements (avant la réforme de 1969)							
Milieu	Est	Centre	Centre-O.	Nord	Ouest	Sud	Abidjan
Rural	1,44	0,36	2,38	0,4	1,06	3,02	-
Urbain	6,05	7,05	5,79	5,91	7,09	8,27	8,66

2. Pour ces estimations chiffrées, nous avons pris en compte comme agglomération urbaine tous les centres de plus de 4.000 habitants, à l'exception de Touba et Toulépleu. La base de 4.000 h. est une hypothèse de travail confirmée par une connaissance de la Côte d'Ivoire qui permet d'affirmer que ce seuil correspond approximativement au passage du bourg rural à la petite ville. Les agglomérations de moins de 4.000 h. passent progressivement dans la catégorie des villes au fur et à mesure qu'elles atteignent ce chiffre.

La Côte d'Ivoire a ainsi en 1968 un taux d'urbanisation de 26,5%, supérieur au taux moyen de moins de 20% généralement admis pour les pays en voie de développement.

Cependant l'analyse de fonctions propres au milieu urbain définit de manière plus rigoureuse la singularité de la ville par rapport aux villages et montre la relativité du seuil de population. Ce seuil est un critère utile mais non déterminant pour faire entrer une agglomération dans la classe des villes.

L'étude du secteur tertiaire a permis de préciser la plupart des activités de type urbain. Le recensement des services, l'estimation de leur densité et de leur niveau apportent des indications sur la notion de ville en Côte d'Ivoire. C'est ainsi que sur la carte de synthèse du secteur tertiaire nous relevons l'absence de plusieurs agglomérations de plus de 4.000 h. comptées dans la carte de population qui ne possèdent pas les services retenus comme critères significatifs du secteur tertiaire. Par contre, dix centres de moins de 4.000 h. figurent sur cette carte en raison de la présence d'un équipement administratif.

x

x        x

Malgré les réserves que nous venons de signaler, nous pouvons présenter les grands traits du développement urbain sous deux aspects :

- la répartition des villes c'est à dire leur distribution par taille et leur dispersion dans l'espace.
- la formation et l'évolution récente des agglomérations.

A - LA REPARTITION DES VILLES.

1. La population des villes.

La distribution par taille des villes est un aspect de la forme de l'urbanisation en Côte d'Ivoire même si l'on considère que le critère chiffré n'a qu'une valeur relative

Abidjan regroupe 43% des citadins, Abidjan et Bouaké en rassemblent près de la moitié (47 %) et 53 % de la population urbaine vit dans des agglomérations petites et moyennes. La capitale n'a pas interdit l'essor d'une importante ville secondaire et n'a pas stoppé la croissance de petits centres. Il existe sur la côte et à l'intérieur du pays un véritable semis de villes. Le fait vaut d'être relevé car il est le résultat d'un processus récent. L'aspect de ce réseau rappelle celui du Ghana dominé par la capitale, Accra et une grande ville au centre du pays, Koumassi (respectivement 400.000 et 220.000 h. en 1960).

On peut distinguer dans la distribution par taille des villes un certain nombre de groupements: deux villes, Daloa et Man, dépassent 30.000 h., dix-sept villes, 10.000 h., 35 centres sont compris entre 4 et 10.000 h. Le réseau urbain comprend donc un nombre important de villes "moyennes" et ce groupe augmente rapidement avec la croissance urbaine. De très nombreux petits centres apparaissent et leur nombre croît au fur et à mesure de l'entrée dans la catégorie des villes de nouvelles agglomérations. La distribution des centres à des dates successives montre dans quel sens va cette évolution :

<u>CENTRES</u>	1955	1965	1968
4 à 10.000 h.	16	43	36
10 à 20.000 h.	9	12	11
+ de 20.000 h.	-	4	8

Enfin si l'on retient des groupements plus restreints, la part des petits centres apparait encore plus clairement: 6 villes ont plus de 20.000 h., 9 plus de 12.000, 15 plus de 7.000, 23 plus de 4.000 habitants.

## 2. Le semis urbain.

Ces agglomérations relativement nombreuses sont très inégalement réparties à travers le pays; les 4/5 d'entre elles se trouvent en zone forestière ou au contact de la forêt et de la savane.

- Les régions de savane sont particulièrement dépourvues. Bouaké mis à part, les quelques villes importantes ne sont pas relayées par de petits centres. Au Nord, Nord-Ouest, Odiénné, Korhogo, Ferké jalonnent l'axe routier principal; Boundiali, Tengréla une route fréquentée vers le Mali; MBengué a une position frontalière. Aux franges méridionales du pays malinké, Touba, Séguéla, Mankono forment un groupe moins important de petits centres. Dans la zone intermédiaire existe un véritable no man's land qui s'explique par la faible densité de la population. Katiola est un relai sur le grand axe routier et ferroviaire qui se dirige vers la Haute Volta. Le Nord-Est est à peu près vide et Bouna se trouve en position d'isolat, à 600 km d'Abidjan. En pays baoulé, dans la zone dense, seules Bécouli et Sakasso apparaissent comme des petites villes.
- Le contraste est donc frappant avec la zone forestière. 13 villes de plus de 12.000 h. et 27 centres secondaires s'y répartissent inégalement. On peut distinguer :
  - les villes de la périphérie d'Abidjan qui bénéficient de l'essor de la capitale et sont des agglomérations importantes (Grand-Bassam, Dabou, Anyama ou Bingerville). On y rattache les villes du Sanwi, Aboisso et Adiaké, reliées à Abidjan par de bonnes routes.
  - au Nord-Est, Agboville, Adzopé, et au delà de la Comoé les centres qui jalonnent la route frontalière d'Abengourou à Bondoukou.

- les villes de la Boucle du Cacao.
- au Centre les villes de la route qui se succèdent sur l'axe Abidjan - Bouaké, Daloa. (Tounodi, Yamoussokro, Bouaflé)
- les villes du Centre-Ouest qui dessinent autour de Divo, Gagnoa, Daloa un maillage régulier.
- au delà du Sassandra, les villes des régions guéré et dan qui sont dominées par Man.
- sur la côte les ports de Sassandra et de Tabou.

Cette carte de répartition des villes en Côte d'Ivoire est le résultat d'une évolution qui a acquis ses caractères originaux au cours des quinze dernières années en s'appuyant sur un réseau de postes administratifs coloniaux mis en place dans la première moitié du XXème siècle.

x

### B - LA FORMATION ET LA CROISSANCE DES VILLES IVOIRIENNES.

Le phénomène urbain est récent en Côte d'Ivoire et il a eu un rythme de croissance accéléré depuis une vingtaine d'années.

C'est un phénomène d'origine coloniale. Les empires soudanais créateurs de villes n'ont étendu qu'indirectement leur influence sur les pays formant aujourd'hui la Côte d'Ivoire. Au XIX<sup>e</sup> siècle et même plus tôt les peuples du Nord avaient créé en savane quelques cités-marchandes qui servaient d'étapes aux marchands malinké sur les principales pistes caravanières (Bouna, Bondoukou, Mankono, Odiénné). La plus importante, Kong, était à la tête d'un royaume dioula. Lors de la pénétration coloniale, ces cités étaient en décadence ou avaient été détruites et il ne reste de trace de ce passé que dans l'organisation socio-politique de quelques agglomérations. Sur la côte, les points d'échange avec le monde occidental à l'époque précoloniale furent rares et ne connurent jamais l'activité des rades

foraines de l'ancienne Gold Coast ou des rives du Bénin. La colonisation en créant des ports, en installant des postes militaires pour assurer la conquête de l'intérieur du pays, en construisant une voie ferrée jalonnée de stations a déclenché le processus de création des villes de type moderne.

Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, la croissance a été lente. Nous retenons comme agglomération, pour cette période, tous les postes administratifs de quelque importance même si leur chiffre de population est faible. Il est possible de présenter quelques repères historiques.

En 1893 Grand-Bassam est désigné comme capitale de la nouvelle colonie de Côte d'Ivoire; Bingerville la remplace dès 1904. Grand Bassam, où est situé le wharf, conserve sa fonction portuaire. En 1898, Abidjan est choisi comme point de départ du chemin de fer de pénétration vers l'intérieur et est d'abord une station ferroviaire. Les chiffres connus pour 1910 sont les suivants: Abidjan 723 h., Bingerville 860, Grand Bassam 1.120 et Grand-Lahou 6.680. En 1920 la Côte d'Ivoire est encore très faiblement urbanisée puisque la population de citadins représente seulement 2% de la population totale; Abidjan et Grand-Bassam ont tout juste atteint 5.000 h. Jusqu'en 1940, la progression est lente. On relève dans tout le territoire une quinzaine de centres entre 2 et 10.000 habitants.

En 1948, après la guerre on constate que les villes ont connu un brusque accroissement. Elles rassemblent 9% de la population totale. Abidjan atteint 49.000 h., Bouaké 24.000 mais aucune autre agglomération n'atteint 10.000 h. 11 centres comptent plus de 4.000h. Agboville, Bondoukou, Dabou, Daloa, Grand-Lahou, Grand-Bassam, Ferké Katiola, Mankono et Odienné. Ce sont des postes administratifs, des stations de chemin de fer ou des villes historiques. 6 d'entre elles sont en savane. A cette date l'armature urbaine, bien qu'embryonnaire, formait un réseau relativement équilibré à l'intérieur du pays. Elle était le résultat d'une volonté administrative et politique d'encadrement bien plus que le reflet d'activités économiques.



Depuis vingt ans le rythme de la croissance urbaine s'est accéléré et les types de croissance des villes ont été fort différents selon les régions. Parmi les facteurs déterminants de ce changement on peut noter :

- l'ouverture du port en eau profonde d'Abidjan en 1951 qui stimule non seulement l'essor de la capitale mais aussi le développement économique du pays.
- les investissements effectués en Côte d'Ivoire pour la mise en valeur de la zone forestière sous la forme d'une infrastructure routière qui a rompu l'isolement de nombreuses régions et entraîné l'essor des cultures de plantations.

La croissance des villes a été le résultat de ces transformations économiques. La part de la population urbaine est passée à 12,7% en 1954, 15,4% en 1958, enfin plus de 26% en 1968. Abidjan est devenu une capitale, dominant l'ensemble du pays: 125.000 h. en 1954, 350.000 h. en 1965, 450.000 h. en 1968). Bouaké compte 41.000 habitants en 1954, 80.000 h. en 1965 et aujourd'hui plus de 100.000h. Au cours de cette période les petites villes ont pris également une place de plus en plus importante. Tous ces centres nouveaux sont situés dans la zone forestière et leur position accentue le déséquilibre entre la Basse Côte et le Nord du pays.

x

### LE SECTEUR TERTIAIRE DANS LES VILLES DE COTE D'IVOIRE

Le recensement du secteur tertiaire permet de préciser les principales fonctions des villes et de nuancer les irrégularités régionales du développement urbain en Côte d'Ivoire, afin de mieux comprendre le phénomène d'urbanisation générale dont nous venons de dresser le tableau.

Le secteur tertiaire regroupe l'ensemble des activités de service. Dans les pays industrialisés, il est le support obligatoire et envahissant des activités manufacturières du secteur secondaire. Son étude a même amené à distinguer un tertiaire "supérieur" correspondant aux services spécialisés les plus rares localisés dans des centres privilégiés. Dans un pays comme la Côte d'Ivoire, la gamme des services, plus restreinte, est relativement diversifiée dans la capitale où sont concentrées des activités hautement spécialisées. La liste en est beaucoup plus limitée dans les villes de l'intérieur. Nous avons établi cette liste en dégagant le niveau de rareté des services présents. Deux activités du secteur tertiaire sont dominantes: l'administration, le commerce, auxiliaire indispensable de l'économie de plantation.

Pour chaque agglomération, nous avons fait le bilan des services existants en tenant compte de leur degré d'importance. On peut distinguer: les services d'encadrement tertiaire destinés aux citadins et aux habitants de la campagne environnante qui s'étendent à un espace limité pour les services administratifs, à un espace ouvert pour les services du secteur privé; les services tertiaires spécifiques de la ville s'adressant d'abord aux citadins.

Nous avons obtenu un bilan des services administratifs, des services commerciaux et de l'équipement interne de la ville. Nous pouvons ainsi calculer un indice de l'importance et du poids d'un centre urbain en Côte d'Ivoire. Il est d'autant plus significatif que l'implantation des services du secteur tertiaire précède les activités de transformation et que l'industrialisation reste un facteur secondaire de la croissance urbaine.

## I - LA METHODE D'ETUDE, SES RESULTATS

Pour analyser le secteur tertiaire dans les centres urbains de Côte d'Ivoire, nous avons adopté une méthode déjà utilisée pour l'étude des villes des pays industrialisés mais une démarche de ce type a été également tentée au Ghana pour la détermination des centres de services.

Nous avons défini des indicateurs représentant les services du secteur tertiaire. Nous avons attribué à chacun de ces indicateurs un indice chiffré correspondant au nombre d'équipements de ce service présent dans la ville et au niveau atteint par ce service, le chiffre le plus élevé correspondant à l'équipement maximum.

Nous avons retenu successivement 10 indicateurs pour les services administratifs (A), 10 pour les services du secteur privé (B), 8 pour l'équipement urbain (C). Dans chacun des trois groupes, nous avons totalisé les points obtenus pour chaque ville et ramené la somme atteinte par la ville la mieux équipée (Bouaké) à 100, l'indice attribué aux autres villes étant ensuite rapporté à 100. On a pu dans chaque groupe déterminer 5 classes de villes en fonction des galliers relevés dans la distribution des centres. Ces classes de villes ont été représentées dans les 3 cartes d'analyse. La carte de synthèse a été obtenue en cumulant les trois cartes de base. Nous avons ainsi quatre cartes qui présentent la répartition des services et le niveau atteint par chaque ville. Les classes ayant des valeurs indiciaires variables selon les cartes, nous avons établi un graphique de correspondance.

#### A. Le choix des centres.

Il ne fallait exclure a priori aucune agglomération susceptible de posséder un service tertiaire. Au contraire de la carte de répartition de la population par points, une liste très large a été retenue, sans tenir compte du chiffre de la population. En effet dans les régions marginales de petits centres de 1.000, 2.000 h. exercent certaines fonctions tertiaires. D'autre part de nouveaux centres administratifs sont appelés à avoir une fonction urbaine en raison des investissements dont ils sont l'objet.

Nous avons donc compté:

- les sous-préfectures ouvertes en Janvier 1968 (en éliminant les sous-préfectures de moins de 1.000h. qui ne sont encore que des villages).

- un certain nombre d'agglomérations qui ne sont pas sous-préfectures mais ont une activité économique importante. Ces gros bourgs sont nombreux dans les régions de plantations de l'Est, autour d'Abidjan, dans les régions de Man et de Korhogo. Il peut s'agir aussi d'importants marchés frontaliers. Nous avons retenu pour ces centres le chiffre de base de 4.000 h. Nous avons donc pris en compte 105 agglomérations dont 95 sous-préfectures.

## B. La liste des indicateurs.

Dans le secteur administratif, la liste des services officiels est significative tandis que pour le secteur privé, il a fallu faire une sélection de services.

### INDICES SIGNIFICATIFS DES SERVICES DU SECTEUR TERTIAIRE

#### A- SERVICES PUBLICS

1	Administration générale.....	6
2	Services des contributions.....	4
3	Justice .....	2
4	Police, Gendarmerie, Forces Armées, Douane.....	6
5	Services administratifs de l'Agriculture.....	6
6	Encadrement agricole (Sté d'Etat et Sociétés mixtes)..	5
7	Production animale, Elevage et service vétérinaire....	3
8	Travaux publics, Construction et Urbanisme.....	5
9	Enseignement .....	15
10	Services de Santé.....	14

#### B- COMMERCE ET SERVICES PRIVÉS.

1	Montant des patentes.....	6
2	Commerces spécialisés.....	10
3	Banques .....	7
4	Professions libérales, Assurances.....	6
5	Services rares .....	10
6	Transports.....	3
7	Postes & Télécommunications.....	6
8	Entreprises artisanales, industrielles .....	10

#### C- EQUIPEMENTS URBAINS

1	Edilité - Equipement en électricité.....	4
2	Edilité - Equipement en eau.....	6
3	Etat des lotissements .....	6
4	Réseau interne de taxis.....	1
5	Equipement hôtelier.....	4
6	Equipement sportif.....	2
7	Equipement culturel.....	5
8	Equipement culturel .....	5

x

x        x

Nous étudierons d'une part les cartes A et C qui relèvent de la même volonté du pouvoir de développer la fonction administrative et d'urbaniser les centres, d'autre part la carte B qui montre l'implantation précise du secteur privé dans le pays.

II - LES SERVICES ADMINISTRATIFS. (carte A)

LES EQUIPEMENTS URBAINS. (carte B)

Commentaire de la carte A.

Les services administratifs dont la localisation est héritée de l'administration coloniale se sont diversifiés et ont étendu leur implantation territoriale depuis l'Indépendance. Le nombre des postes administratifs a plus que doublé: en 1958, il y avait 49 cercles et subdivisions, en 1968, 6 préfectures et 106 sous-préfectures ouvertes. En juin 1969, une réforme administrative a découpé le pays en 24 préfectures et 113 sous-préfectures. Nous continuerons à utiliser les données de 1968. Créés par l'administration centrale, ces services n'expriment pas toujours les besoins locaux mais ont un effet catalyseur sur les activités des agglomérations. Nous avons comptabilisé par ministère tous les services administratifs existants. Pour établir les indices, nous avons tenu compte du niveau hiérarchique des services et du nombre d'équipements (écoles, hôpitaux).

## SERVICES ADMINISTRATIFS

Ind.	Catégorie	Taille	Observations
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE (Ind. max. 6)</b>			
6	Préf. + Communes	+ 50.000 h.	Bouaké
5	Préf. (1968)	- 50.000 h.	Anciens cercles et Subdivisions
4	S/Préf. 1ère cat.		(-Alépé, Dabakala, Grand-Lahou) créées depuis l'Indépendance
3	S/Préfectures	+ 4.000 h.	
2	2ème et 3ème catégorie	2 à 4.000 h.	
1		- 2.000 h.	2 centres seulement: Alépé Niakaramandougou
<b>2. TRESOR ET CONTRIBUTIONS (Ind. max. : 4)</b>			
4	Dir. dép. du Trésor + Insp. des Contributions + Rec. Municipale		
3	Dir. dép. du Trésor + Insp. des Contributions		
2	Poste comptable + Recette Municipale		
1	Poste comptable (aux sièges des anciens cercles et subdivisions)		
<b>3. JUSTICE (Ind. max. 2)</b>			
2	Tribunal de première instance		
1	Section de tribunal		
<b>4. FORCES de POLICE, GENDARMERIE, FORCES ARMEES, DOUANES (Ind. max. 6)</b>			
1	pour commissariat de police, gendarmerie, peloton garde mobile, poste de douane, bataillon des forces armées.		
<b>5. SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AGRICULTURE (Ind. max. 6)</b>			
3	Direction départementale		
2	Secteur agricole		
1	pour sous-secteur agricole, centre de protection des végétaux, contrôle des produits, station des eaux et forêts.		
<b>6. SERVICES D'ENCADREMENT AGRICOLE (Ind. max. 5)</b>			
3	Direction départementale SATMACI		
2	Direction de zone SATMACI		
1	pour secteur SATMACI, station MOTORAGRI, secteur CFDT		
<b>7. SERVICES PRODUCTION ANIMALE (Ind. max. 3)</b>			
3	Direction départementale		
2	Secteur élevage		
1	Station		
<b>8. TRAVAUX PUBLICS, CONSTRUCTION ET URBANISME (Ind. max. 5)</b>			
3	Direction départementale des T.P.		
2	Pour Dir. dép. de la Construction et de l'Urbanisme, Subdivision des TP.		
1	pour secteur des TP., service de la Construction et de l'Urbanisme		
<b>9. ENSEIGNEMENT (Ind. max. 15)</b>			
3	Lycée		
2	pour dir. dép. de l'Enseignement, collège avec 2ème cycle		
1	pour CEG., établissement d'enseignement technique, établissement d'enseignement privé.		
<b>10. SERVICES de SANTE (Ind. max. 12)</b>			
5	Dir. dép. et hôpital de 1ère classe		
4	Circ. médicale, hôpital		
3	Hôpital		
2	pour centre de Santé, secteur des Grandes Endémies		
1	Etablissement médical spécialisé, centre de zone des Gdes Endémies.		

Le bilan des services administratifs se présente de la manière suivante . Bouaké atteint 66 points, 5 centres plus de 30 points. En dessous de ce chiffre, les écarts sont beaucoup moins grands. Nous avons retenu tous ceux qui ont plus de 5 points d'indice brut, c'est à dire 73 centres. Pour comparer ces chiffres avec ceux obtenus dans les autres secteurs, nous avons rapporté ces indices à 100(66=100) mais pour analyser la carte nous avons conservé les indices bruts afin de garder à chaque indicateur sa valeur relative. On a choisi cinq classes de villes, représentées sur la carte A, sur un fond de carte de densité rurale par sous-préfecture.

#### 1. BOUAKE.

Seconde ville du pays, elle dépasse de 11 points celle qui la suit. Cette place correspond à l'existence d'une préfecture où tous les services sont représentés mais où l'on trouve également des services spécialisés, des instituts de recherche et de nombreux établissements d'enseignement et de santé.

2. Cinq villes se détachent ensuite dont les valeurs indiciaires sont étalées de 55 à 37. Ce sont quatre préfectures (division 1968) et Gagnoa. Daloa a une place privilégiée par rapport à Korhogo, Man, Abengourou et Gagnoa plus groupées. Daloa fait figure comme Bouaké de centre-relais dans toutes les hiérarchies administratives, Gagnoa possède une gamme importante de services s'adressant aux particuliers. Ces villes forment une trame régulière à travers le pays.
3. Un groupe de 16 villes (d'indice supérieur à 20) dont la population est très variable (de Touba, 3.000 h. à Agboville 17.000h.) présentent un certain nombre de caractères communs. Elles possèdent un équipement administratif hérité de l'époque coloniale. Ce sont d'anciens chefs-lieux de cercle ou de subdivision, à l'exception de Yanoussokro qui a reçu depuis 10 ans un équipement complet en services. Nombreuses en zones forestière, dans le Sud-Est où l'implantation administrative a été précoce, elles sont aussi régulièrement réparties dans le Nord. Les régions apparemment

sous-équipées au Nord de Séguéla ou à l'Est de Ferké sont des zones vides. Ces villes moyennes ont bénéficié de la situation antérieure (Touba par exemple est une survivance). Elles forment une maille régulière qui encadre la Côte d'Ivoire et 13 d'entre elles sont le noyau des préfectures nouvellement créées. Elles ont déjà une gamme de service presque complète.

4. Vingt-neuf centres intermédiaires (indice brut égal ou supérieur à 10) ont des aspects divers. Ils ont une administration générale bien étoffée (22 d'entre eux sont d'anciennes subdivisions ou cercles). Ils possèdent les services de l'agriculture, des travaux publics (subdivision ou secteur) sept d'entre eux ont un C.E.G. et tous un établissement hospitalier.

Quelques groupes se détachent: Bouna, Dabakala, Grand-Lahou et Tabou sont de vieux postes administratifs en décadence à cause de leur position marginale ou de leur déclin économique. Par contre de grosses bourgades ont connu une croissance rapide: Biankouma, MBengué, Tengréla, Tanda. La plupart de ces centres occupent une position médiane, ainsi que l'indique le chiffre de population (oscillant de 4 à 7.000 h.). Leur dispersion à travers le territoire est aussi générale.

5. Enfin 25 agglomérations, (indice égal ou supérieur à 5) forment un groupe particulièrement caractéristique. De taille très variable (1.000 à 11.000 h.) ils sont, à l'exception d'Alépé, de nouvelles sous-préfectures. Aussi les trouve-t-on dans les zones denses relativement sous-équipées: le pays baoulé, la zone Sénoufo. L'équipement élémentaire de ces sous-préfectures comprend un poste administratif, un sous-secteur de l'agriculture et un dispensaire.

Le semis des postes administratifs couvre l'ensemble du territoire national, si l'on exclut les zones vides du Sud-Ouest, de la réserve de Bouna et du centre de la zone malinké. Le fait le plus original est la création de nouvelles sous-préfectures. Ce sont des villages - centres en voie d'urbanisation qui rapprochent le pouvoir central des administrés.



Commentaire de la carte C.

Les services qui assurent l'équipement interne d'une ville concernent principalement les citoyens qui en sont les premiers utilisateurs et leur attraction sur la région s'exerce à un second degré. Nous avons pris en considération les services d'édilité, le niveau de lotissement, l'équipement culturel et culturel.

Ces indicateurs nous donnent des précisions sur le niveau d'équipement de la ville et son degré d'urbanisation.

## EQUIPEMENTS URBAINS

Ind.	1.	ELECTRICITE (Ind.max. 5)
		(Indice fondé sur la consommation des centres)
5		Bouaké
4-3		Centres utilisant du courant à usage industriel et domestique
2-1		Centres utilisant du courant à usage domestique
	2.	EAU (Ind.max. 4)
4		+ 300 abonnés
3		de 200 à 300
2		de 200 à 100
1		- 100
	3.	ETAT DES LOTISSEMENTS (Ind. max. 4)
4		Ville lotis en voie d'extension
3		Ville lotis stabilisée
2		Centre en cours de lotissement
1		Levée de l'état des lieux
	4.	RESEAU INTERNE DE TAXIS ( Ind. max. 1)
1		Présence de taxis urbains
	5.	EQUIPEMENT HOTELIER (Ind. max. 4)
4		Plusieurs hôtels + bars, boîtes de nuit
3		2 hôtels
2		1 hôtel
1		1 campement sans restauration
	6.	EQUIPEMENT SPORTIF (Ind. max. 2)
1		pour un animateur de la jeunesse et des sports, un stade équipé.
	7.	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL (Ind.max. 5)
1		pour cinéma, centre culturel, foyer féminin et centre de jeunesse et travail, hall d'inf. centre social
	8.	EQUIPEMENT CULTURAL (Ind. max. 5)
2		Evêché catholique
1		pour important lieu de culte protestant, harriste, musulman.

Dans le domaine des équipements urbains, le total des indices est beaucoup moins élevé que dans le premier secteur. Bouaké atteint seulement 29 points. Nous avons rapporté également cet indice à 100 mais les indices bruts marquent mieux l'importance réelle du secteur. Ce type de service a un impact moins important que les services administratifs mais comme ils émanent en grande partie d'eux, ils renforcent l'effort entrepris pour donner à la Côte d'Ivoire un visage moderne.

## x

On retient 50 centres urbains qui ont un équipement urbain de quelque importance (indice brut égal ou supérieur à 5)

1. Bouaké
2. Sept villes (indice supérieur à 20). Ce sont les préfectures et les premières villes de Côte d'Ivoire Agboville, Diabokro, Gagnoa. Daloa dépasse légèrement les autres villes. Les préfectures ont bénéficié d'investissements souvent spectaculaires à l'occasion des fêtes de l'Indépendance qui ont lieu chaque année dans une ville différente. On pourrait dire que ces villes sont à peu près complètement urbanisées (au sens occidental du terme).
3. Dix villes ont un indice égal ou supérieur à 14.  
A l'exception de Yamoussokro ce sont d'anciens postes coloniaux. Six d'entre elles se trouvent à la périphérie d'Abidjan ou dans le S-E. Par rapport à leur taille, elles sont bien équipées et souvent depuis plusieurs années. On y trouve partout un ou plusieurs hôtels.
4. Dix villes d'indice égal ou supérieur à 9.  
Cet ensemble regroupe des villes du centre, du Nord et de l'Ouest. De même taille que celles du groupe précédent, elles ont un certain retard dans l'équipement. L'édilité a été mis en place il y a quelques années, le lotissement n'est pas toujours achevé, l'équipement hôtelier plus sommaire.

5. Un dernier groupe de 22 agglomérations commence seulement à prendre figure urbaine. Elles possèdent presque toujours un branchement électrique, plus rarement un branchement d'eau. La plupart d'entre elles sont en cours de lotissement en raison de l'action énergétique menée par la politique gouvernementale. On y trouve des composants administratifs simples. Cet ensemble comprend des centres qui n'étaient que des bourgades il y a 4 ou 5 ans et qui ont subi un bouleversement complet. Deux villes sont en décadence: Grand-Lahou que l'on projette de déplacer de son ancien site sur le cordon littoral vers la terre ferme, Bingerville trop proche d'Abidjan.

La carte C nous montre que le processus de transformation urbaine suit l'implantation de l'administration. Pour des raisons historiques et pratiques, la distance joue beaucoup en ce domaine. Les villes privilégiées sont en zone forestière et le Nord reste sous-équipé. Mais on est frappé du nombre de petits centres urbains en train de se constituer.

X

X X

### III - LES SERVICES DU SECTEUR PRIVE (Carte B)

Ils sont plus significatifs de l'existence d'une véritable fonction urbaine car ils ont été créés pour répondre à des besoins économiques. Certes, la comparaison est difficile entre les villes faute d'une information homogène mais avec les indicateurs choisis portant sur le commerce et en particulier les commerces spécialisés, les services rares, les transports, nous avons pu établir une grille de ces services.

En fond de carte nous avons indiqué l'importance moyenne du trafic sur les principaux axes routiers de la Côte d'Ivoire.

## COMMERCE ET SERVICES PRIVES

Ind.	1. LE MONTANT DES PATENTES (Ind.max. 6)
	(montant des patentes par poste comptable rapporté à la population urbaine de la circonscription).
6	+ 300 francs CFA par capita
5	de 200 à 300
4	de 150 à 200
3	de 100 à 150
2	de 50 à 100
1	- 50
	2. COMMERCE SPECIALISES. (Ind.max. 10)
2	pour pharmacie, librairie
1	pour alimentation en vivres frais, magasin de chaussures, magasin de vêtements et nouveautés, dépôt de produits pharmaceutiques, dépôt de journaux, magasin d'ameublement.
	3. BANQUES (Ind..max. 10)
2	pour 1 agence
1	pour 1 bureau temporaire
	4. PROFESSIONS LIBERALES ET ASSURANCES ( Ind. max. 10)
1	pour profession de médecin, avocat, huissier
1	par agence d'assurance
	5. SERVICES RARES ( Ind. max. 10)
2	Gamme complète des stations service
1	pour 1 ou 2 stations-service, garage, magasin de pièces détachées, concessionnaire de marques autos française, concessionnaire marques autos allemandes, Italiennes
	6. INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS(Ind.max. 3)
1	pour aérodrome, gare de la Régie Abidjan-Niger, gare routière
	7. SERVICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (Ind. max. 6)
6	Recette hors classe Bouaké
5	Recette 2è et 3è classe
4	Recette 4è et 5è classe
3	Recette 5è et 6è classe
2	Agents et correspondants postaux
1	Recettes - distribution
	8. ENTREPRISES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES (Ind. max. 10)
1	pour 1 entreprise de + 50 ouvriers

Le recensement des services de type économique donne des villes de Côte d'Ivoire une physionomie différente de celles des équipements administratifs ou para-administratifs. On a retenu 54 centres ayant une activité économique de quelque importance. Ces agglomérations se répartissent en 5 classes dont il est intéressant de comparer la répartition avec les classes des cartes A et C.

L'indice brut atteint par Bouaké est de 55. Il est inférieur à l'indice 66 atteint pour l'administration. Nous avons établi également 5 classes de villes mais on remarque que la moitié seulement des villes se rattachant aux 4 classes supérieures et 20 à la dernière classe.

1. Bouaké se détache nettement et constitue encore un cas particulier.
2. Daloa et Gagnoa forment un groupe à part et dépassent largement les villes d'indice inférieur. On peut penser que la distance par rapport à Abidjan (plus de 250 km) et l'activité du Centre-Ouest justifient cette position. Ces villes possèdent en particulier la gamme complète des commerces et services rares.
3. Sept villes ont un indice brut supérieur à 20.  
Ce sont: les préfectures (1968)  
les villes de Basse-Côte qui sont d'actifs centres de traite (Dinbokro, Divo, Agboville) ou ont une fonction portuaire (Sassandra).
4. Seize villes ont une activité économique plus faible mais néanmoins importants (indice égal ou supérieur à 12). A l'exception de Ferké qui doit sa position à son activité ferroviaire, toutes ces villes sont en zone forestière. Elles sont localisées dans les zones de forte production de café et de cacao, dans l'Est, la Boucle du Cacao, le Centre-Ouest. Elles ont une activité commerciale relativement développée mais à l'exception du "super-marché" "Chaîne-Avion" peu de commerces spécialisés. Elles possèdent également un minimum de services de dépannage.

5. 28 villes font partie de la dernière classe retenue (indice supérieur à 5). Dans ces petits centres, quels sont les signes d'activité économique ? Une station-service, un garage de dépannage sommaire, une gare routière, une recette postale et un dépôt de produits pharmaceutiques.

Ces villes forment le chaînon élémentaire de l'équipement économique d'une région. Leur répartition est significative. Toutes les villes du Nord, à l'exception de Korhogo et Ferké font partie de cette classe. On retrouve ces mêmes unités élémentaires en pays baoulé et aux confins de la forêt: MBahiakro, Tiébissou, Béoumi, Zuénoula, Vavoua, dans l'Ouest: Duékoué, Guiglo, Toulépleu dans la Boucle du Cacao et à proximité d'Abidjan.

Dans cette carte un contraste violent apparaît entre la région forestière, en particulier la zone de production de café et de cacao et le reste du pays. La première zone a un nombre de centres bien ou moyennement équipés régulièrement répartis dans l'espace, la seconde (le pays baoulé, l'Ouest, le Nord) une ville importante que relaient de petits centres.

#### LA CARTE DE SYNTHÈSE ( Carte D)

La carte de synthèse des services du secteur tertiaire des villes de Côte d'Ivoire a été obtenue par addition des indices significatifs de ces services. Nous avons rapporté à 100 l'indice brut 150 obtenu par la ville la mieux équipée, Bouaké, et calculé sur cette base les indices des autres centres. Pour le commentaire de cette carte nous utilisons l'indice relatif, résultat des indices bruts des cartes d'analyse. Pour une même valeur indiciaire, le poids respectif des services administratifs et des services du secteur privé est variable et est visible si l'on se rapporte aux cartes d'analyse. Nous avons porté sur cette carte les agglomérations d'indice supérieur à 5, c'est à dire 65 centres.

Nous avons tracé en fond de carte deux limites: la limite de la zone de production de café, la limite de la zone de production de café et cacao. Elles soulignent les régions les plus actives du pays et celles qui ont les plus hauts revenus. Le rapport entre la densité des villes et le niveau économique des différentes zones est parfaitement clair.

Nous avons distingué 5 classes en fonction du niveau des indices et de la taille des centres . Nous proposons une dénomination correspondant à ces différentes classes de villes en précisant pour la Côte d'Ivoire la signification des termes utilisés.

#### 1. BOUAKE : CAPITALE REGIONALE

Bouaké vient en tête dans la classification et sert de référence pour les autres centres. Elle est la seule ville de Côte d'Ivoire à drainer un vaste arrière-pays (le pays baoulé, le Nord de la Côte d'Ivoire et sur certains plans le Mali et la Haute Volta). Elle freine d'autre part, au niveau des services supérieurs, l'attraction d'Abidjan. Elle peut être considérée comme une capitale régionale.

#### 2. LES CENTRES REGIONAUX (Indice supérieur à 40)

Les indices qui caractérisent les centres régionaux (huit villes) sont très étalés. Daloa a un niveau supérieur à celui des autres centres. Nous proposons de les regrouper en deux ensembles homogènes en raison de l'importance et de la position géographique des villes considérées.

- 2 a. Quatre villes ont un indice supérieur à 60. Ce sont dans l'ordre; Daloa, Gagnoa, Man et Korhogo. Elles cumulent des fonctions administratives et économiques et ces dernières sont plus importantes à Daloa et Gagnoa.

- 2 b. Quatre villes ont un indice compris entre 40 et 60: Diembokro, Abengourou, Divo, Agboville. Ce sont des villes de la zone forestière la plus riche.

Les centres régionaux possèdent un niveau supérieur de services :

- La gamme presque complète des services administratifs.

Dimbokro, Divo et Agboville ont été promues au rang de Préfecture en Mai 1969.

- Les services rares du secteur tertiaire privé: banque, magasins spécialisés, services de dépannage. En zone forestière, le secteur tertiaire privé prend une place bien plus importante que dans le Nord. Ces différents services sont utilisés à la fois par les citadins, les paysans des environs et les habitants des centres plus petits. Il est difficile de fixer la zone exacte desservie par un centre régional. Nous ignorons en effet dans quelle mesure les habitants d'une région utilisent les services du centre régional le plus proche. Nombreux sont ceux qui viennent à Abidjan ou à Bouaké. On sait aussi que les gens du Nord vont à Man ou Daloa. Nous tenterons de résoudre ce problème à propos de la carte des zones d'influence.

### 3. 4. 5. LES CENTRES LOCAUX

On peut désigner les agglomérations des classes inférieures par le terme de centre local en admettant que toute ville joue un rôle local dans sa région et en distinguant selon le niveau de services et la taille plusieurs catégories.

#### 3- Les centres locaux de 1ère catégorie (ind.égale ou supérieur à 30)

De taille variable (6.000 à 16.000 h.) ils forment un groupe de 17 centres inégalement répartis à travers le pays. Le poids des services administratifs y est déterminant. Ce sont tous, à l'exception de Yamoussokro, d'anciens chefs-lieux de cercle ou de subdivision mais le tertiaire privé à une place non négligeable en zone de plantation. La situation d'Odienné est due à son équipement administratif, celle de Ferké à son activité de gare ferroviaire. Ce groupe apparaît sur le graphique cohérent et équilibré.



4- Les centres locaux de 2ème catégorie (Indice égal ou supérieur à 20). Leur taille (échelonnée de 3.500 à 7.000 h) est nettement inférieure à celle de la classe précédente. Ces petites villes sont dans une position intermédiaire. Elles possèdent un équipement administratif relativement important, un secteur tertiaire faible. Le cas extrême est celui de Touba qui serait suréquipé pour son chiffre de population.

5- Les centres locaux de 3ème catégorie (Indice égal ou supérieur à 5). C'est un groupe hétérogène de 27 agglomérations. On a distingué 2 sous-groupes:

5a. 16 centres ont un indice égal ou supérieur à 10. Ils possèdent des services qui permettent le fonctionnement d'une sous-préfecture et une petite activité commerciale.

5b. 10 centres (indice égal ou supérieur à 5) ont un équipement élémentaire. Les écarts de taille de ces agglomérations sont considérables (de 1.000 à 11.000 h.) et cet écart est d'autant plus grand que l'indice est faible.

Cet ensemble regroupe en effet des centres dont l'évolution a été très différente et dont les fonctions actuelles sont diverses. Ce sont: d'anciens postes coloniaux en décadence à cause de leur situation géographique et de leur déclin économique (Alépé, Dabakala, Grand-Lahou, Bouna); de nouveaux centres, gros bourgs ruraux qui s'urbanisent lentement, animés par le commerce de traite (Daoukro, Tanda), frontalier (Tengréla), par le passage d'une route (N'Douci, Niakaramadougou, Tafiré); des bourgs dont l'activité est presque exclusivement agricole mais qui ont reçu un embryon de services administratifs. (Sinématiali). Leur position sur le graphique correspond à leur degré d'activité économique: les centres de régions actives ont un chiffre de population relativement élevé pour un équipement faible (Anyama, Bonoua, Daoukro) de petits centres en position marginale ont un équipement plutôt gonflé.(Alépé, Dabakala).

Les centres locaux sont caractérisés par des niveaux inférieurs d'équipement dans les services administratifs, par l'absence de services rares dans le secteur privé et par un équipement urbain encore embryonnaire. Les trois catégories retenues sont fondées sur la classification indiciaire des centres. Le chiffre de population joue entre la 1ère et la 2ème catégorie mais non pour la troisième, hétéroclite comme nous l'avons souligné. Le rôle des centres varie selon l'économie de la région, de même que leurs types de rapports avec les campagnes environnantes. Un centre de 2ème catégorie (Bouna) peut jouer dans une région marginale la même fonction qu'un centre de 1ère catégorie dans une autre zone (Béoumi). D'autre part, des centres de même importance dans une région de forte densité urbaine peuvent avoir des fonctions différentes, les agglomérations de la périphérie d'Abidjan par exemple.

X

### C O N C L U S I O N

Dans cette carte, nous avons cherché à mettre en valeur les différents niveaux de services que l'on peut trouver dans les centres urbains de Côte d'Ivoire. Pour un certain nombre d'entre eux, il y a équilibre entre taille des villes et équipement en services mais on trouve des distorsions importantes dans la dernière classe qui correspond à des agglomérations en voie d'urbanisation.

Cette carte nous apporte donc des informations nouvelles pour la définition d'une ville. En étudiant les fonctions tertiaires, nous avons établi une liste de 65 villes, un peu plus large que celle fondée sur la taille des villes mais qui compte surtout des agglomérations différentes. Nous avons négligé de gros bourgs ruraux de plus de 4.000 h., qui n'entraient pas dans les catégories résultant des indices choisis. Par contre, nous avons retenu des centres de faible taille comportant un minimum d'équipement. Dans la dernière catégorie un certain nombre de centres ont actuellement une physionomie rural et nous avons utilisé à leur sujet

le terme de bourg. Nous les considérons néanmoins comme des noyaux urbains dont la transformation peut être rapide. De nouvelles agglomérations entreront d'ailleurs progressivement dans la catégorie urbaine au fur et à mesure de leur croissance démographique et de l'implantation de services nouveaux, l'originalité de la Côte d'Ivoire étant, nous l'avons déjà souligné de multiplier les postes administratifs.

En comparant la carte de synthèse aux autres cartes, on constate que par rapport à la carte A, 13 centres n'ont pas été retenus. Ce sont de petites sous-préfectures qui ne peuvent encore être des noyaux urbains. Par contre elle compte 11 centres de plus que la carte B, car les fonctions administratives y compensent la faiblesse du tertiaire privé.

Une classification suggère une hiérarchie de centres urbains. Il faut dans préciser le sens donné à ce classement afin d'éviter tout malentendu. La répartition des centres selon un critère indiciaire est, pour les activités de type administratif, le reflet de rapports hiérarchique dans l'organisation des services. Mais pour les services du secteur privé les relations sont plus complexes. Il n'y a pas de relation de dépendance directe entre un centre d'une classe inférieure et un centre d'une classe supérieure. L'on doit donc éviter d'imaginer une hiérarchie des centres urbains de Côte d'Ivoire qui serait formelle. Nous pouvons seulement représenter de manière ponctuelle le poids relatif des différents centres urbains mais nous pouvons constater que la disposition des différents types d'agglomération est la base d'une armature urbaine en Côte d'Ivoire qui comprendrait :

- une capitale régionale au centre du pays, Bouaké.
- Des villes nombreuses, correspondant à tous les niveaux de la classification, situées dans la zone de production de café-cacao c'est à dire de hauts revenus, et reliées à Abidjan par de bonnes routes.

- Des centres régionaux relayés par des petites villes dans les zones éloignées d'Abidjan: (Man, Korhogo)
- Des centres locaux dans des régions défavorisées où l'agriculture commercialisée est peu développée (pays malinké d'Odienné, régions de Touba ou Bouna).

La photographie actuelle de l'armature urbaine en Côte d'Ivoire met en valeur le niveau des équipements existants et pourrait être utile pour le choix d'investissements ultérieurs.

B I B L I O G R A P H I E

Références méthodologiques.

- ROCHEFORT M. 1957. Méthode d'étude des réseaux urbains.  
Annales de Géographie. pp.125 - 143.
- HAUTREUX A. ROCHEFORT M. 1965  
Physionomie générale de l'armature urbaine  
française.  
Annales de Géographie. pp.660 - 667
- HAUTREUX A. ROCHEFORT M. 1966  
Métropole et centres régionaux dans l'armature  
urbaine française.  
Construction, Aménagement. pp. 3 - 38
- PROST M.A. 1965. La hiérarchie des villes en fonction de leurs  
activités de commerce et de service.  
Gauthier-Villard - 327 p.
- GROVE D. HUSZAR L. 1964.  
The towns of Ghana - The role of service  
centres in regional planning.  
Ghana University Press. ACCRA - 98 p.

x

- COTE D'IVOIRE

- CHEVASSU J. 1968 Etude de quelques centre semi-urbains.  
ORSTOM Sc. Humaines ABIDJAN. Vol.I n°3 -130p.  
ronéo.
- DUCHEMIN J.P. 1967 La population de la Côte d'Ivoire en 1965.  
Essai d'évaluation pour l'établissement des  
cartes de l'ATLAS de Côte d'Ivoire.  
Cahiers ORSTOM Sc.Hum. IV. 5, 4 pp 57-02

- DUCHEMIN JP. TROUCHAUD J.P. 1967  
République de Côte d'Ivoire.  
Evaluation de la population en 1965 par unités  
administratives.  
ORSTOM Centre d'Adiopodoumé.  
32 tableaux - ronéo.
- ROUSSEL L. 1967 Côte d'Ivoire 1965. Population.  
République de Côte d'Ivoire - Ministère du Plan  
207 p.
- Petites villes de Côte d'Ivoire. Essais monographiques.  
(ouvrage collectif) 1968.  
ORSTOM Centre d'Adiopodoumé, Sc. Humaines  
Vol.I. n°1 - 250 p.